



PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

PPRN approuvé le 15 juillet 2008
PPRN modifié le 14 novembre 2016
par arrêté préfectoral
n° DDTM/SER/2016.319-0001
Dossier des pièces modifiées

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur départemental
des territoires et de la mer

Pour le Directeur départemental
des territoires et de la mer
le Chef du service de l'eau et des risques

Xavier AERTS



Commune de CANET-EN-ROUSSILLON



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

RISQUE INONDATION ET MOUVEMENT DE TERRAIN

CARTE DE L'ALÉA INONDATIONS MARINES 1/10 000

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin BP 50909
66920 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

LÉGENDE

Limites communales

Niveaux d'aléas :

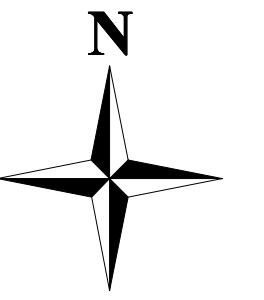
Aléa faible

Aléa moyen

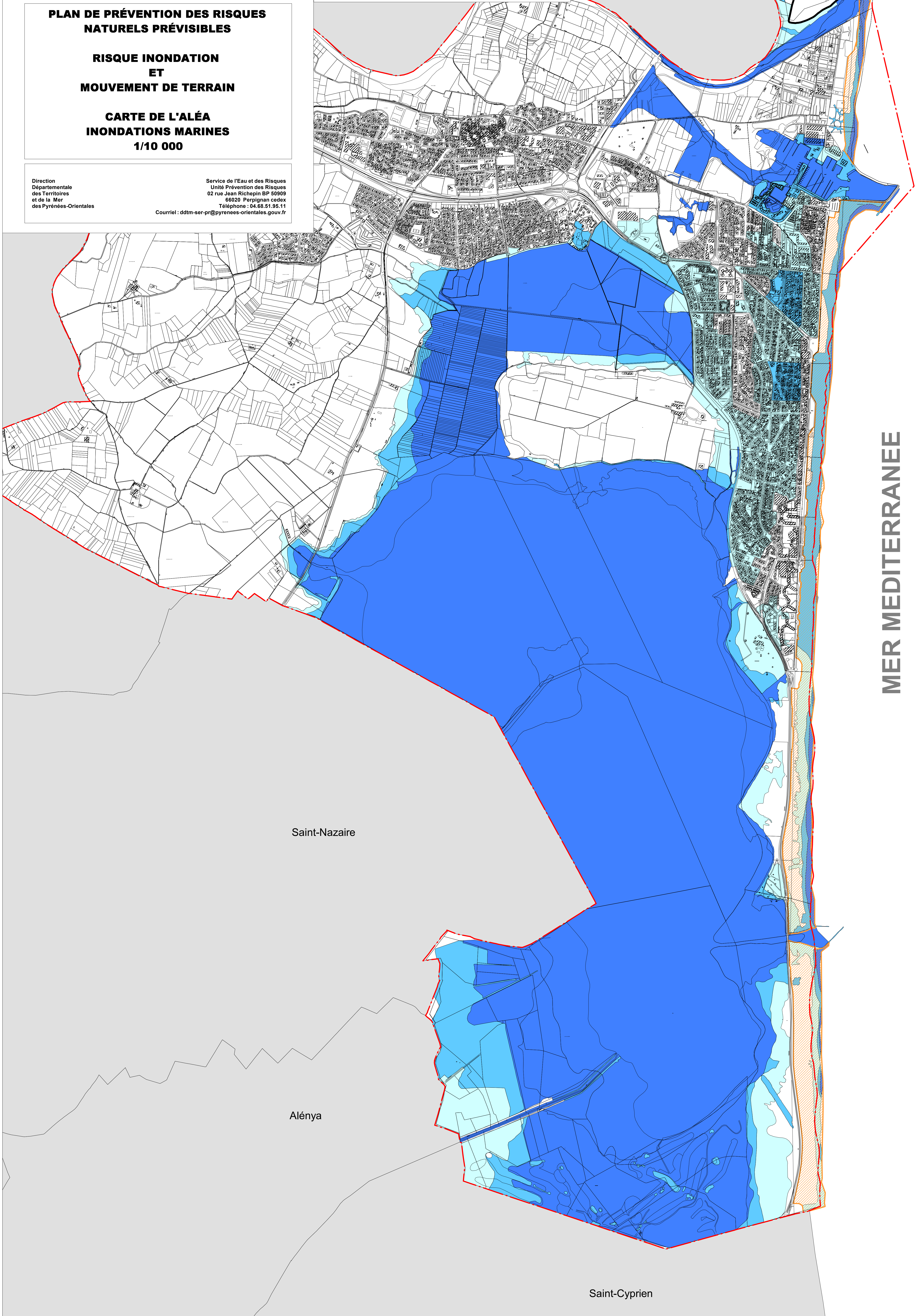
Aléa fort

Zones exposées à l'action
dynamique des vagues

PPR annulé sur ce secteur par la décision n°084210,
en date du 17 juin 2010, du tribunal administratif de Montpellier.
Se référer à la servitude d'utilité publique constituée par
le plan des surfaces submersibles de la Têt,
instauré par décret du 24 septembre 1964



Sainte-Marie



MER MEDITERRANEE

Saint-Nazaire

Alénia

Saint-Cyprien